

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/07/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/07/2024 (accusé de réception du 12/07/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Financement de la seconde tranche de réhabilitation thermique de l'IUT dans le cadre de l'expérimentation bretonne de rénovation universitaire

Financement de la seconde tranche de réhabilitation thermique de l'IUT, dans le cadre de l'expérimentation bretonne de rénovation universitaire, initiée par l'État et la Région Bretagne. Participation de QBO à hauteur de 700 000 €.

L'enseignement supérieur et la recherche constitue un moteur pour le développement économique, social et technologique du territoire. À ce titre, la rénovation thermique et la transformation environnementale des bâtiments universitaires est une des conditions de réussite des étudiants, de qualité de vie des communautés de travail et plus largement d'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur bretonne.

Les besoins de mise à niveau du parc universitaire estimés à plus de 800 millions d'euros au niveau régional pour réussir un rattrapage de grande ampleur, n'ont été que partiellement couverts par le CPER 2021-2027. Or, les besoins sont urgents tant en terme de transition environnementale que de qualité de l'offre de formation.

1 - Une « expérimentation bretonne » hors CPER proposée par l'État et la Région Bretagne.

L'État et la Région Bretagne proposent une expérimentation partenariale, unique en France, pour accompagner la rénovation énergétique du parc universitaire régional, dans le cadre de co-financements apportés par l'État, les collectivités territoriales et les quatre universités bretonnes, pour une enveloppe globale de 85M€ au bénéfice de l'enseignement supérieur.

L'État mobilise pour ce projet 37,5 millions d'euros au projet de loi de finance 2024 et la Région s'est engagée pour 20 millions d'euros pour la réalisation d'opérations dans les trois années à venir. Il est prévu que les autres collectivités territoriales concernées (métropoles, agglomérations, conseils départementaux) soient également mobilisées à hauteur de 17,5 millions d'euros au global. De leur côté les universités ont également pris l'engagement de mobiliser des crédits d'investissement à hauteur de 10 millions d'euros au total.

L'expérimentation bretonne se distingue des instruments contractuels de type CPER. En effet, elle repose d'une part sur une organisation simplifiée et agile, permettant d'engager les opérations plus rapidement. Les opérations sont ainsi identifiées et conduites dans une temporalité resserrée (3 ans) permettant de lisser les aléas d'actualisation. Les financements sont par ailleurs versés directement aux universités sur la base d'une clé de répartition définie initialement sur la base d'une objectivation des besoins.

D'autre part, les opérations immobilières sont conçues et conduites de façon transversales dans le cadre de mutualisations des études préalables et de travaux afin de massifier l'impact des financements mobilisés.

2 - La situation de l'immobilier universitaire à Quimper.

L'UBO dispose de deux sites à Quimper :

- Le pôle universitaire Pierre Jackez Helias :

Inauguré en 1996, ce site, nettement plus jeune que la moyenne des sites universitaires bretons, n'est pas considéré comme prioritaire et n'est donc pas concerné par les projets actuels de rénovation.

- Le site de l'IUT de Quimper :

Ce site qui a fêté ses 50 ans en 2021, a fait déjà l'objet de requalifications et d'extension (création du pôle agro notamment), mais restait globalement très énergivore jusqu'à l'année 2022, date à laquelle a été livrée la première partie de sa réhabilitation thermique. Ces travaux de 7,2 millions d'euros, dont les études étaient en cours au moment du Covid, ont pu bénéficier d'un financement intégral du plan européen de relance économique « React UE ».

Ce projet n'a donc pas été inscrit au CPER 2021-2027, permettant ainsi une économie pour les collectivités locales bretonne et notamment pour QBO qui aurait sinon été invitée à financer ce projet à hauteur de 12.5% soit 900 K€.

3 - La seconde tranche de l'IUT, parmi les priorités de l'UBO :

L'UBO a identifié plusieurs sites de son patrimoine qui pourraient être intégrés à cette démarche d'expérimentation, en fonction :

- de leur calendrier de mise en œuvre (achèvement d'ici fin 2026) ;

- des gains énergétiques apportés ;
- du nombre d'étudiants concernés.

La seconde (et dernière) tranche de rénovation énergétique de l'IUT, estimée à 7 millions d'euros, a été sélectionnée dans ce cadre par l'UBO comme candidat au projet d'expérimentation.

Aujourd'hui, l'UBO, le rectorat et la région Bretagne sollicitent les collectivités infrarégionales bretonnes pour les financements complémentaires de cette expérimentation à un niveau de 20% du total (10% pour le CD29 et 10% pour QBO). Soit 700 000 € à la charge de QBO.

Le département du Finistère devrait participer, à hauteur de 1,5 million d'euros pour l'ensemble du Finistère.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la participation de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 10% du projet, soit 700 K€ ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention cadre entre l'État la Région Bretagne, les universités et l'ensemble des collectivités locales bretonnes concernées.